

# Le BLONGIOS NAIN

n°  
74

Journal d'information - Fontenay le Vicomte - Juin 2021



## Notre environnement

# SOMMAIRE



Les actus..... page 03



Travaux - Urbanisme ..... page 07



Finances ..... page 09



Vie scolaire et Péri-scolaire ..... page 12



La vie à Fontenay ..... page 13



Vie Associative ..... page 15



Vie sociale ..... page 19

Bulletin municipal de Fontenay le Vicomte  
Directrice de publication : Valérie Mick rives  
Responsable de la communication : Patricia Jourdan  
Rédaction : élus et associations  
Crédit photos : Patrick Baldy  
Impression : Impression sur papier de forêts gérées durablement (PEFC)



## les actus.

### Chères Fontenoises, Chers Fontenois,



C'est avec plaisir que nous allons progressivement retrouver une vie sociale. Je n'ai pas encore eu l'occasion depuis mon début de mandat en tant que Maire de pouvoir vous annoncer des dates de festivités. Le moment est arrivé, le **samedi 19 juin à 18h** à la salle polyvalente la municipalité a offert aux enfants de Fontenay ainsi qu'à leurs parents un spectacle.

Retenez également le **SAMEDI 18 SEPTEMBRE pour la Fête du Village.**

Je ne peux pas m'adresser à vous sans vous parler du projet de méthanisation envisagé sur notre commune. Tout d'abord je tiens à remercier en mon nom et celui de tous les membres du conseil municipal, les Fontenois et Fontenoises qui se mobilisent pour nous soutenir dans ce combat.

Merci à nos voisins, vous avez peut-être l'impression qu'il ne se passe plus rien mais les élus se mobilisent.

Une mobilisation des communes voisines est en cours. Les communes de Ballancourt, de Baulne ont déjà fait voter une motion contre l'installation de cette unité de méthanisation sur Fontenay. Prochainement il en sera de même pour les communes de la Ferté Alais, de Champcueil, de Cerny.

Le maire de Chevannes s'est déjà exprimé en notre faveur, et Mr Gilles Lepage, maire de Guigneville, Vice-président à la CCVE en charge du développement durable, de la Gémapi et des déchets ménagers assimilés nous apportent également leurs soutiens.

Les services du Conseil Départemental sont à notre écoute, restant très vigilant sur la préservation de la plaine agricole aux abords des marais, sur la qualité et les précisions des intrants et sur l'accès à la RD 191.

Concernant l'accès par notre chemin rural N°10 j'ai réaffirmé la position de la commune du refus de donner l'autorisation à l'accès à l'unité de méthanisation par ce chemin qui devra rester en l'état sans aucune modification possible. Le 1er juin, Mme Marche, Mr Patrick Imbert et moi-même avons été reçu par le directeur de la DDT 91 (Direction Départementale des Territoires) et par le chef de l'unité départementale de l'Essonne de la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie). A ce jour la demande de permis de construire de l'unité de méthanisation est toujours en attente de pièces complémentaires que doit fournir le porteur du projet. Lorsque l'autorité compétente réclame des pièces complémentaires (notice, plan masse...), celles-ci doivent lui être adressées dans les 3 mois suivant sa demande, leur réception déclenchant le délai d'instruction. À défaut de remise de ces documents, la demande de permis fait l'objet d'une décision tacite de rejet.

**Infos pratique :** A partir du dépôt complet du dossier, le délai d'instruction est de 3 mois. Puis la DRIEE organisera une consultation publique entre 1 à 2 mois si cette consultation avait lieu pendant les vacances d'été.

## Notre Zone Commerciale...



...continue son évolution, des services proches de chez nous faisant partie de notre confort de vie que nous souhaitons avoir sur notre commune.

Après **ITAL'SAVEURS**, un **opticien devrait ouvrir fin 2021**, et début 2022 «**La Bête Féroce**» à découvrir sur [www.labeteferoce.com](http://www.labeteferoce.com).

### Un titre de MAITRE ARTISAN

Une haute distinction artisanale pour la boulangerie-pâtisserie de Fontenay «**PAINS D'EXCLAMATION**» remis par le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne qui félicite et reconnaît l'investissement de ce chef d'entreprise dans la transmission de son savoir-faire.

Une participation à la **Coupe de France du Burger**



les actus.



## Inauguration



Nous nous étions inscrit l'été dernier dans le dispositif « Budget participatif écologique et solidaire de la Région Île-de-France » Notre projet a été retenu afin d'obtenir l'aide régionale existante en lien avec l'écologie.

Notre projet de jardin partagé est maintenant installé. L'inauguration a eu lieu de samedi 29 mai entouré des enfants, des élus du conseil municipal.

Mr Jean-Luc Gouarin nous a rejoints pour partager enfin un moment convivial que nous n'avions pas eu depuis le début de notre mandat.



## Du cinéma dans nos rues



Courant avril une équipe de jeunes cinéastes est venue Rue de la Salle pour le tournage d'un court métrage, une fiction écrite par Corentin Schmidt. « SANS » est un drame familial sur une famille ordinaire qui doit faire face à un deuil. Nous retrouvons William, son frère cadet Benjamin, leur oncle Martin ainsi que leur père Jean, dans des scènes de vies et de discussions autour des sujets de l'abandon et de la maltraitance. Parfois réussir à se sortir d'une famille destructrice est plus une question de survie que de confort. C'est le cas de William, qui, à 17 ans, a été mis à la porte par son père. Après une longue absence, il revient au domicile familial pour l'enterrement de sa mère. Comment vont se passer les retrouvailles avec son père ? Comment a évolué la relation avec son frère Benjamin ?

Ce projet est à destination de festivals de Court-Métrage en France et à l'étranger et a pour but d'offrir un regard nouveau sur l'accomplissement personnel des enfants victimes de maltraitements et leurs différents systèmes de défense face à celle-ci.

N'hésitez pas à suivre le court-métrage sur Instagram : [@sans.courtmetrage](https://www.instagram.com/sans.courtmetrage)  
*Nous leur souhaitons bonne chance.*



les actus.



5

## Que va-t-il se passer au sein de la CCVE concernant la Culture

Le weekend end du 5 et 6 juin a eu lieu les portes ouvertes au **conservatoire du Val d'Essonne**. Vous pouvez y trouver des disciplines instrumentales en musique classique, jazz et rock, une chorale gospel, des groupes de musiques, des cours de théâtre et des cours de danse contemporaine. Des activités artistiques pour tous les âges. Dès 2 ans, des ateliers d'éveil vous sont proposés. Les inscriptions ont lieu au mois de juin et sont également possibles tout au long de l'année en fonction des places disponibles. N'hésitez pas à vous rendre sur le site [www.valessonne.fr](http://www.valessonne.fr).

Après plusieurs interruptions les séances du printemps des contes, célébrant l'amitié, reprennent jusqu'au 26 juin sur notre territoire : le 19 juin à D'Huisson-Longueville : Ami Ami , le 23 juin à Cerny : L'Arbre généreux et le 26 juin à Vert-le-Petit : Le bol magique . Sans oublier des séances réservées aux scolaires.

Une séance de ciné plein air gratuite vous sera proposée fin août à Vert-Le-Grand afin de pouvoir réunir les habitants de notre territoire après une année difficile . Cette manifestation permettra de pouvoir se retrouver en famille toute génération confondue, entre amis.

## NOUS GARDONS LA TRADITION POUR LA FÊTE DES MERES



Comme chaque année la municipalité donne une rose à tous les enfants qui auront la joie de l'offrir à leur maman.

Les enfants sont tous très fières de sortir d'école les fleurs à la main.



Dans ce numéro vous pourrez découvrir la matinale ECOLO RIGOLOTE organisée le samedi 29 mai pour l'inauguration du jardin partagé à l'école qui a enchanté les enfants.

Pendant le temps du midi les enfants viennent prendre soin avec enthousiasme de leurs plantations. Vous trouverez également un point sur les travaux effectués ces derniers mois et un zoom sur la construction de la future classe. Sans oublier un article sur nos finances.

*Je vous souhaite à tous un bel été, prenez bien de soin de vous.*

Votre Maire,  
Valérie Mick Rives

## Les bâtiments scolaires



Environ 150 élèves se retrouvent chaque midi pour la « pause déjeuner », des groupes étant répartis sur plusieurs services. Pause importante au cœur de la journée scolaire, le temps du repas doit être un moment de détente, de plaisir, de partage et de convivialité. Mais cette pause est souvent accompagnée d'un niveau sonore élevé.

Ce phénomène est caractéristique des lieux clos qui concentrent, à un moment donné, une population importante : le volume sonore s'accroît progressivement, nourri par les conversations des enfants, puis alimenté par toutes sortes de bruits parasites qui se superposent : mouvement des chaises sur le sol, choc des couverts dans les assiettes ou de la vaisselle sur la table. Rapidement, un brouhaha s'installe et s'intensifie, chacun tâchant de se faire entendre et haussant un peu plus la voix.

Afin d'améliorer l'acoustique et comme programmés dans le cadre du contrat rural (70% de subventions du Conseil Régional et Départemental), les travaux relatifs au réfectoire scolaire sont terminés. Il a été posé des dalles de faux plafond d'une épaisseur de 22 mm, (anciennes dalles 16 mm) ainsi que des dalles acoustiques 650 anti-feu M1 selon la norme NFP92.501 sur les murs. Le remplacement des anciens luminaires par des panneaux LED blanc 40 W de classe A+ apportera un confort et une réelle diminution de la consommation électrique.

Montant total de l'opération 14 863€ TTC.

AVANT



APRÈS



## Les travaux de la classe des petites sections de maternelle



Le hall d'entrée et les sanitaires seront réalisés courant juillet /août 2021.

**Au plafond :** dépose des pavés lumineux, fourniture et pose d'un faux plafond 600X600 éclat blanc sur une ossature métallique, ainsi que des dalles pavées LED sur une surface de 90m<sup>2</sup>.

**Sur les murs :** lessivage, ponçage, rebouchage, peinture acrylique 2 couches sur une surface de 190 m<sup>2</sup>

**Sur les portes :** lessivage, égrenage, peinture satinée 2 couches.

**Sur la tuyauterie :** lessivage, révision anti rouille, peinture satinée 2 couches

Le coût total pour ces prestations est de 12 960€ TTC.



## La nouvelle classe



### Projet phare

Le projet « phare » de cet été est bien évidemment la construction d'une nouvelle classe. Il a été lancé à cet effet en mars dernier sur la plateforme « e-marché publics.com » un Dossier d'Appel d'Offre (DCE) afin que des entreprises sur le territoire national puissent répondre et proposer une offre pour chaque lot. Il a été retiré 21 dossiers tous lots confondus.

Après l'analyse des offres, suivi d'une présentation en commission travaux et sur proposition du cabinet TMG architecture (maitre d'œuvre de l'opération) il a été retenu les entreprises suivantes afin de réaliser les travaux qui débuteront le lundi 5 juillet 2021, le coût total des travaux s'élevant à 226 400€ TTC.

- Lot 1 :** Démolition, gros œuvre, ravalement, charpente et ossature bois, couverture et menuiseries extérieures : Entreprise Skywall / ECB de Cerny (91) pour un montant de 156 900€ TTC
- Lot 2 :** Isolation doublage, cloisons menuiseries intérieures, faux plafond et sol. : Entreprise Viannet de Mennecy (91) pour un montant de 40 190€ TTC
- Lot 3 :** Plomberie, chauffage et ventilation : Entreprise Schneider de Viry Chatillon (91) pour un montant de 17 900€ TTC
- Lot 4 :** Electricité : Entreprise Altec de Ballancourt sur Essonne (91) pour un montant de 11 400€ TTC



Vue depuis la rue de la Salle, accès garage après travaux



Vue depuis la rue de la Mairie avant travaux

maîtrise d'ouvrage: <b>commune de Fontenay-le-Vicomte</b> rue de la Mairie 1540 FONTENAY-LE-VICOMTE tél : 01.64.57.04.10		Maîtrise d'œuvre: <b>T.M.G. Architectes</b> 75, rue Wdmer 91100 CORBEIL-ESSONNES Tél: 01.60.79.32.77		Indice: 1er Juillet 2021
--	--	--	--	-----------------------------

### 1<sup>ère</sup> réunion de chantier



La 1<sup>ère</sup> réunion de chantier pour organiser les chantiers pour la création de la nouvelle classe s'est déroulée en Mairie.



### La sécurité



Considérant les multiples confinements et divers couvre feux liés à la crise sanitaire de la Covid 19, il n'était pas viable de procéder à des comptages routiers sur divers voies de la communes pendant cette période.

Rassurez-vous, notre souhait est bien de trouver des solutions, conformes au code de la route et aux normes européennes afin de dissuader les automobilistes à réduire la vitesse sur l'ensemble des voiries de la commune.

**A cet effet, du 13 au 20 septembre prochain il sera effectué divers comptages (pose de tubes pneumatiques sur la bande de roulement).**

Ensuite, en seconde phase, il sera procédé à une analyse des trafics et vitesses :

- Synthèse des trafics journaliers par sens et deux sens, fluctuations journalières
- Intensité des pointes, profil horaire
- Trafic Poids lourds
- Vitesses avec indicateurs usuels, vitesse moyenne, taux d'excès de vitesse, de grands excès (>20km/h à la réglementation) , périodes de concentration des excès (nuit/heures creuses....)

En troisième phase, des préconisations seront formulées en vue d'améliorer, s'il y a lieu, les vitesses pratiquées et la sécurité des usagers.

Parmi les préconisations possibles : aménagements complémentaires (chicanes, alternat, avancée de trottoir, etc.....) réduction du trafic par une mise en sens unique, restriction accrue (passage en zone 20), contrôles policiers si l'analyse conclut à des problèmes comportementaux plus que structurels.

Il pourra y avoir si nécessaire en quatrième phase un déplacement d'un responsable d'étude sur le site afin de rencontrer les riverains, le but étant d'aboutir à des préconisations recueillant l'adhésion de toutes les parties concernées.

Le coût total de ces prestations est de 6 043 € HT avec une participation financière de 80% du Conseil Départemental.

Dans cette attente, continuons à lever le pied, respectons et faisons respecter les limitations de vitesses sur l'ensemble des voies communales.

Daniel Corre  
1er Adjoint au Maire

### Evacuation du public : la priorité

L'ensemble des dispositions réglementaires dans tout établissement recevant du public ne vise qu'un objectif essentiel : permettre l'évacuation des occupants, en bon ordre et en toute sécurité. Les issues de secours judicieusement réparties et de bonne largeur, dégagées de tout obstacle sont des éléments clés. L'éclairage de sécurité permet de les rejoindre. Le dispositif d'alarme par sirène et message vocal comme c'est le cas dans cette salle, doit être audible de tout point. Enfin, le dispositif de désenfumage permet au public d'évacuer le bâtiment à l'abri des fumées.

L'ensemble des installations techniques, comme l'installation électrique, le gaz, les dispositifs de sécurité (éclairage de sécurité, alarme, désenfumage,...) ont fait l'objet de vérifications par une société spécialisée agréé.

La commission communale de sécurité est présidée par le maire ou son représentant. Le secrétariat est assuré par un officier de sapeur-pompier professionnel préventiviste du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Les utilisateurs étaient représentés par Jean-Marc BLANQUART, Président du Foyer Rural. A l'issue de la visite détaillée de tous les locaux, de l'étude des procès verbaux techniques des organismes de contrôle et de l'examen extérieur du site, comme l'accessibilité du poteau d'incendie défendant le bâtiment, Daniel CORRE, maire adjoint chargé des travaux, représentant le Maire pu confirmer la poursuite de l'ouverture de l'établissement suite à l'avis favorable de la commission.

Jean-Pierre Dhont  
Conseiller Municipa

### Salle polyvalente « Les Vignes » bonne pour le service

La salle polyvalente « les Vignes », comme tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), est régulièrement contrôlée pour s'assurer que la sécurité des occupants est toujours de mise. Pour ce type d'établissement et compte tenu du nombre de public accueilli, la périodicité de visite est de 3 ans.

Rien n'est laissé au hasard et la commission communale de sécurité qui a inspecté les lieux et étudié les expertises techniques réglementaires le 16 avril dernier a émis un avis favorable à la poursuite de l'activité.



finances

## Le budget communal



9

Comme indiqué dans le dernier Blongios Nain, une présentation de notre budget communal vous est communiquée par Mme Déborah Belin et M. Marc Lucas, Adjoint aux Finances .

### Quelques rappels afin de vous faciliter la lecture du budget primitif et graphiques détaillés.

Le Budget Primitif (BP) se compose de deux sections : la section d'investissement et la section de fonctionnement.

**La section d'investissement** concerne les gros travaux comme par exemple la création du city-stade, la rénovation de l'extérieur de la mairie, l'aménagement du parvis de la mairie ... sans oublier le remboursement des emprunts.

**La section de fonctionnement** quant à elle concerne tous les frais liés au bon fonctionnement de la commune tels que les salaires, l'entretien des bâtiments communaux et de la voirie, la consommation de l'eau, gaz et électricité...

Il est nécessaire que le budget soit équilibré, que les dépenses soient égales aux recettes. Cet équilibre doit se vérifier aussi par section.

Ce budget est voté par le conseil municipal avant le 15 avril de l'année concernée. Ensuite, il peut être procédé à un réajustement (si nécessaire) par l'intermédiaire de décisions modificatives.

Le compte administratif (CA) retraçant les dépenses et les recettes réelles de la commune, est généralement approuvé et voté avant le budget primitif. Cette façon de procéder permet d'intégrer dans le BP les excédents éventuels de l'année précédente.

**Par délibération du Conseil Municipal en date du 3 mars 2021, le compte administratif 2020 a été approuvé et voté. Il ressort un excédent de fonctionnement de 61368.11€ et un déficit d'investissement de 3839.98 €.**

**Le budget primitif quant à lui, a été approuvé et voté par délibération du conseil municipal en date du 12 avril 2021.**

Malgré un budget de plus en plus difficile à équilibrer, l'équipe municipale a souhaité maintenir comme les années précédentes, les taux d'imposition communaux. La situation saine du budget de la commune permet d'envisager avec sérénité la mise en œuvre du programme de la mandature.

Marc Lucas  
Adjoint aux Finances

Déborah Belin  
Service Comptabilité

## Service comptabilité



Depuis novembre 2020, Mme Déborah Belin est en charge de notre comptabilité. Je tiens à la remercier pour sa disponibilité et son professionnalisme pour la préparation du budget et du compte administratif.

Marc Lucas  
Adjoint aux Finances

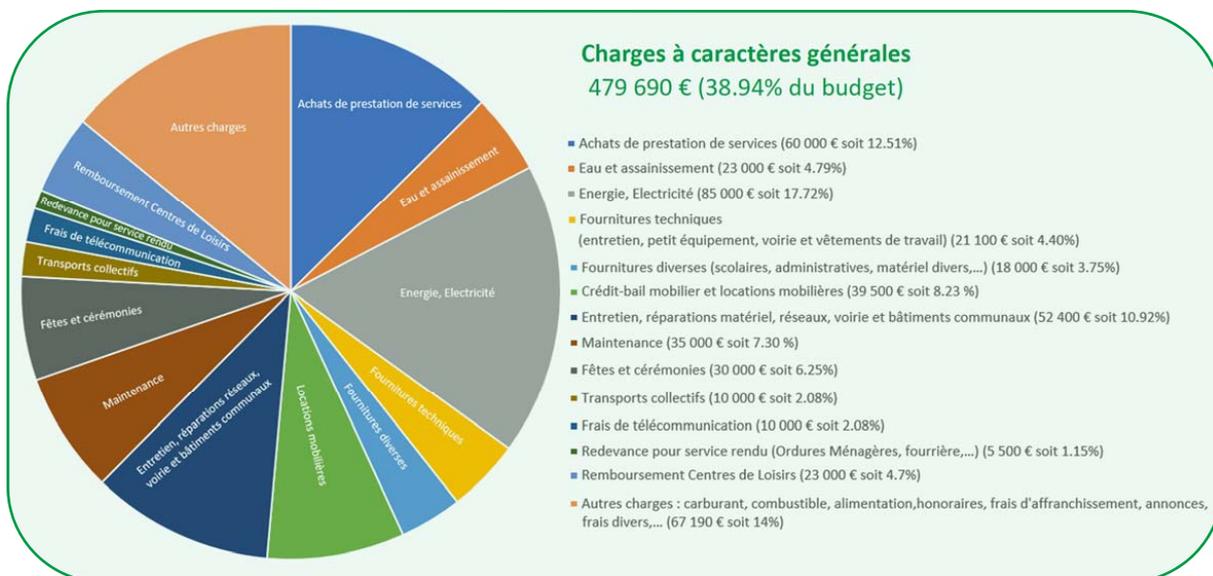
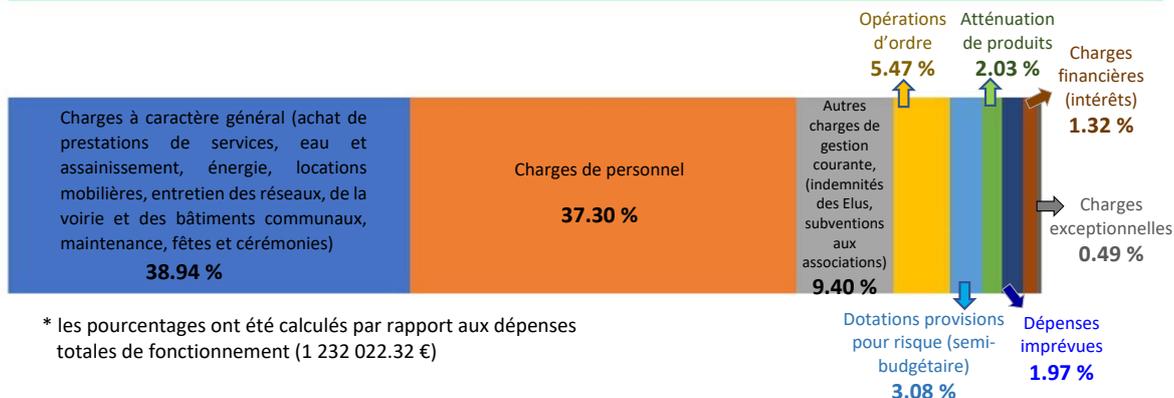


# Budget 2021

## DÉTAIL DU BUDGET 2021



## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT





## Budget 2021



### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

ECOLE	MONTANT T.T.C.	EQUIPEMENTS COMMUNAUX	MONTANT T.T.C.
Extension école (contrat rural)	238 971 €	Acquisition de cases de colombarium pour le cimetière	7 992 €
Création d'un potager	11 920 €	Sécurisation des accès cloches à l'Eglise	808 €
Sécurisation de l'école (boitier PPMS)	6 276 €	Remplacement du moteur de volée cloche n°3 à l'Eglise	1 895 €
Acquisition d'un tableau numérique	5 173 €	Travaux d'accès au lavoir pour ouverture au public	3 600 €
VOIRIE	MONTANT T.T.C.	EMPRUNT	MONTANT T.T.C.
Etude circulation - vitesse	2 722 €	Remboursement de l'annuité de l'exercice	83 005 €
Etude circulation - préconisation	4 530 €		
Fourniture et pose de panneaux de circulation	3 000 €		

### EVOLUTION DE LA FISCALITE

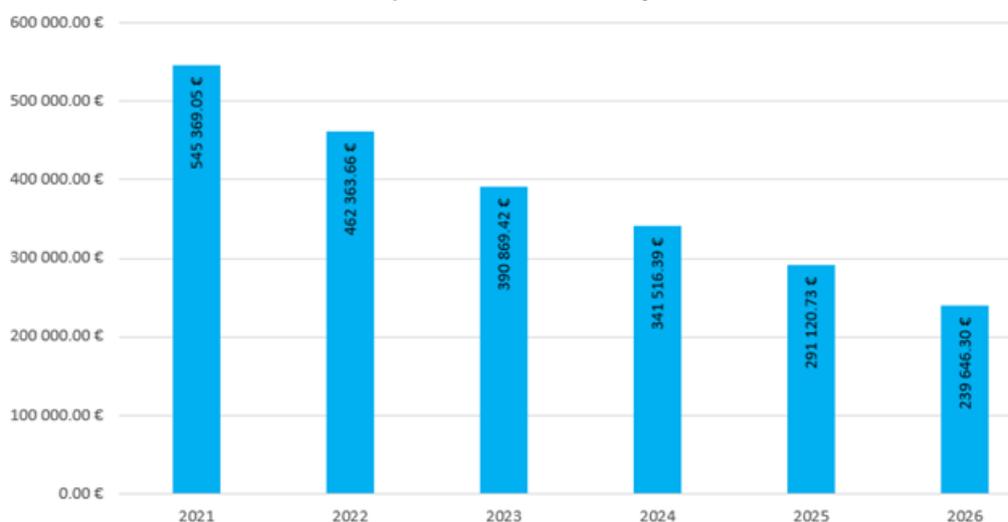
TAXES	2020		2021	
	Taux	Produit attendu	Taux	Produit attendu
Habitation	7.42 %	524 771 €	Loi de finances 2020 : Suppression de la taxe d'habitation compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes	
Foncier bâti	11.01 %		27.38 % (11.01 % + taux départemental 16,37 %)*	609 025 €
Foncier non bâti	72.70 %		72,70 %	

\*Cette augmentation de taux sera neutre pour le contribuable et ne générera pas de recettes supplémentaires pour la Commune.

Pour l'année 2021, une fiscalité raisonnée : l'équipe municipale n'a pas souhaité augmenter les impôts locaux.

### EVOLUTION DU REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier



### Tarification cantine et garderie scolaire



Dès la prochaine rentrée scolaire en septembre 2021, vous pourrez constater une augmentation des tarifs de cantine et de garderie, la dernière réévaluation datant de 2017.

Dès la prochaine rentrée scolaire en septembre 2021, vous pourrez constater une augmentation des tarifs de cantine et de garderie, la dernière réévaluation datant de 2017. Pour le service de restauration scolaire, chaque tranche se verra augmenter de 1 €.

Pour la garderie, chaque tranche se verra augmenter de 20 cents d'euro de l'heure.

Pourquoi une telle hausse ? Cette hausse s'explique par le surcroît global des charges, comme par exemple le renforcement de l'équipe communale pour la surveillance et l'aide au repas, la hausse de la consommation électrique et de l'eau.

De plus, depuis Mars 2020 et les contraintes sanitaires liés à la Covid, les produits ménagers utilisés ont dû être remplacés par des produits virucides adaptés au contexte actuel. Nous avons également dû avoir une charge de personnel supplémentaire pour le nettoyage afin de sécuriser les locaux pour vos enfants.

Le mode de calcul de la restauration scolaire et du périscolaire est inchangé. Celui-ci est calculé ainsi : Total des salaires bruts et assimilés/12 mois/Nombre de personnes mentionné sur le livret de famille.

**Pour inscrire vos enfants à la cantine, vous avez 3 possibilités : annuellement, au planning mensuel ou à la semaine (en prévenant le jeudi avant 9h.).**

Pour rappel, les inscriptions sont obligatoires, le nombre de repas est commandé en fonction des inscriptions afin de limiter le gâchis. Malgré la souplesse que nous accordons sur le choix d'inscrire les enfants, certaines familles ne respectent toujours pas ces conditions. C'est pourquoi, il a été rajouté sur le règlement intérieur de la restauration scolaire, un tarif de 15 € par repas (sauf cas particulier) afin d'éviter tout abus.

### Masques et mains



Eh oui un petit coup de gueule sur le lavage des mains et sur l'utilisation du masque.

Tous les jours, au moment de la pause méridienne, nous nous « battons » pour que vos enfants se lavent les mains correctement, et également sur le port du masque. Cette situation est inédite et compliquée, alors à vous parents : réexpliquez à vos enfants la nécessité de se laver les mains correctement et de porter le masque.

Il y a également une chose qui choque beaucoup de monde sur la commune, trop d'enfants en sortant de l'école, au lieu de mettre leur masque dans leurs poches ou à la poubelle, le jette tout simplement dans la rue. Les employés communaux en ramassent régulièrement. Alors faites un effort pour le bien de tous, merci.



### La matinale « écolo et rigolote »

Une matinale « écolo et rigolote » s'est déroulée le samedi 29 mai pour les enfants de l'école à la suite de l'inauguration de cet espace et faire des ateliers autour de la nature et du recyclage.

### Fabrication de mangeoire pour les oiseaux



En fin de matinée les enfants accompagnés de leurs parents sont parti en balade avec comme objectif de ramasser des déchets jetés sur la voie publique ou dans les chemins de promenade.



Et voilà un échantillon des objets trouvés .



A l'issue de cette matinée les enfants se sont vu remettre une petite boîte loupe pour observer les insectes et un jeu de 7 familles « Les petits gestes pour la planète ».



### Vélos électriques



Le bailleur social CDC Habitat qui gère la résidence intergénérationnelle St Rémi a fait don à la commune de 10 vélos électriques.

Nous en ferons profiter les fontenois... Mais pour l'instant ils se refont une beauté avant de sortir pour, nous l'espérons pouvoir organiser des balades.

## vie associative



## chers fontenois

Nous avons entamé le mois de Septembre 2020 dans de bonnes conditions, en essayant de respecter au mieux les mesures d'hygiène afin de pouvoir pratiquer Football et Judo avec le moins de contraintes possibles, tout en préservant pour nos licenciés, le plaisir du sport !

Or, les nouvelles mesures gouvernementales annoncées en Octobre ont coupé court à nos efforts et nos clubs n'ont malheureusement pas pu poursuivre la saison.

C'est donc une année blanche pour les championnats de Football et une déception pour nos judokas de ne pouvoir ramener ni médaille, ni coupe à la maison.

L'ASFV espère de tout cœur reprendre son calendrier prévisionnel de rencontres à la rentrée de Septembre 2021 et compte sur votre participation à l'année sportive à venir, que nous souhaitons meilleure. En attendant la reprise, restons vigilants. Prenez soin de vous et de vos proches.

Le Président de l'ASFV  
Franck LAFONT

## Judo 2021



## Contactez-nous !

### Le président du foot :

Laurent CLUZEAU - 06 87 18 48 50

OU

### le président de l'ASFV :

Franck LAFONT - 07 66 83 44 29



## NON !

Chers Fontenois(es), la quasi-totalité des habitants de notre village crie haut et fort qu'ils sont contre l'implantation de cette fameuse unité de méthanisation au sein de notre campagne verdoyante.

Ce projet est présenté comme « écologiquement vertueux » mais malheureusement, si celui-ci est validé par les services de l'État, c'est une usine industrielle surdimensionnée de production de gaz qui couvrira plus de 3 hectares, soit plus de 30 000m<sup>2</sup> de champs qui disparaîtront !!

La méthanisation permet schématiquement de transformer des déchets en gaz et à première vue c'est une belle idée. Pourtant la réalité est différente, car la méthanisation génère différents risques accidentels ainsi que sanitaires et environnementaux notamment au cours des phases d'exploitation et/ou de maintenance.

### De plus, de quelle sorte de déchets parlons-nous ?

En consultant le projet de la société BIOGAZ VAL D'ESSONNE, nous retrouvons 2 agriculteurs de la région et SEDE ENVIRONNEMENT, une filiale de Véolia qui affiche clairement son activité sur son site internet : (<https://www.sede.veolia.com/fr/industriels/valoriser-vos-dechets/methanisation-produits>)

« Valorisez tout type de déchets ou résidus organiques. La méthanisation est une technologie de traitement de nombreux types de matières, résidus et refus de fabrication :

- Les boues provenant de l'industrie alimentaire,
- Les boues provenant des stations d'épuration et des systèmes de traitement des eaux,
- Les déchets gras solides,
- Les résidus de la production alimentaire,
- Les déchets provenant de l'industrie agricole. »

Les déchets livrés par la SEDE (indiqués dans la liste ci-dessus) représenteront 47,6% des déchets méthanisés à FONTENAY-LE-VICOMTE, donc pour moitié des déchets en tous genres et pour l'autre moitié des déchets des exploitations agricoles de Fontenay, Auvérnais ainsi qu'un agriculteur du Loiret (45).

La méthanisation agricole, où seuls les déchets issus des exploitations agricoles sont traités afin d'auto-produire leur propre énergie, pourquoi-pas ?



Recevoir, quotidiennement, 87 tonnes de différents déchets dont des co-produits organiques provenant principalement des Industries Agro-Alimentaire (effluents, graisses, sous-produits, résidus et biodéchets végétaux) et probablement des boues pouvant provenir des stations d'épuration ainsi que des déchets urbains, c'est NON !



### Imaginez (photomontage de l'association)



Pour s'opposer à ce projet, un collectif de citoyens s'est regroupé afin de former une association qui aura pour seul but la défense des intérêts des habitants de Fontenay-le-Vicomte et des communes limitrophes, en participant au débat démocratique, par une observation vigilante de la vie publique, en étant une force de proposition et d'intervention citoyenne. Elle sera particulièrement attentive à la protection de l'environnement, de la biodiversité, des espaces naturels sensibles...

L'association vise également à défendre et à protéger le patrimoine, le cadre de vie, la sécurité, la santé de la population.

Nous avons déjà créé une page Facebook « NON A L'USINE DE METHANISATION A FONTENAY-LE-VICOMTE » sur laquelle vous retrouverez le lien vers une pétition en ligne, des articles, des textes de lois et tous les supports nécessaires aux débats.

*C'est ensemble que nous vaincrons.*

*Non à ce projet surdimensionné de méthanisation industrielle.*



### Foyer Rural

#### Bonjour à toutes et tous !

Depuis la dernière parution du Blongios, les activités du foyer rural sont restées suspendues en raison du contexte sanitaire ; nous avons mis en application les différents décrets du gouvernement sur ce que nous avons la possibilité de mettre en place.

S'en est suivi une annulation de toutes nos programmations avec report quand cela était possible.

Nos différentes sections n'y ont pas échappé. Le seul cours que nous avons pu maintenir jusqu'aux vacances de printemps a été celui du théâtre de la Mahéno Cie, et ce uniquement pour les petits.

Les mesures de déconfinement annoncées par le gouvernement le 3 mai dernier nous permettent de confirmer la reprise des cours de danse pour les mineurs le mercredi 9 mai, puis le mercredi 9 juin pour les adultes (sans contact), avec une jauge à 35% de la classe, avant la reprise de l'enseignement de la danse sans restriction le 30 juin.

Jusqu'à là, les dispositions en vigueur demeurent.

Tome 2 du recueil de Fontenay autrefois.

Nous sommes sur la fin des relectures et de la mise en page, et nous pensons le présenter au public pour la fin octobre.

De nouvelles Fontenoises et Fontenois, Mesdames et Messieurs Batista, Chalier, Briant Michel, Heyer Michel et Gisèle, Bain Ginette, Bougault Michel, Smith Clotilde, Lafond Franck, Fonteyn Éric, Serpette Patrick et Ciré Fabienne ont participé à la rédaction de ce nouvel opus

Ils nous ont ouvert leur porte ou ont été accueillis à la salle polyvalente pour nous livrer leurs histoires et leurs impressions sur la transformation de notre village et la modernité entrée dans les foyers jusqu'à nos jours.

Malheureusement 2 de nos participants nous ont quitté avant la sortie de ce deuxième tome,

M. Heyer Michel, et Mme Bain Ginette qui ont tous les deux livrés un dur combat contre la maladie.

Toute l'équipe du Foyer-Rural se joint à, moi pour présenter toutes nos condoléances à leur famille.

---

Je tiens à remercier les dirigeants de nos associations fontenoises ainsi que les professeurs qui ont été pendant cette période difficile à l'écoute de leurs adhérents, en essayant de garder au mieux un lieu social. Certaines activités ont eu recours à la visio et on sollicité l'imagination de leurs élèves. J'espère que toutes les activités pourront reprendre normalement dès septembre pour une année plus Sereine.



## Foyer Rural

La rentrée 2021, si tout se passe comme nous l'espérons, débutera comme à l'accoutumée par le Forum des associations le vendredi 3 septembre.

### OCTOBRE :

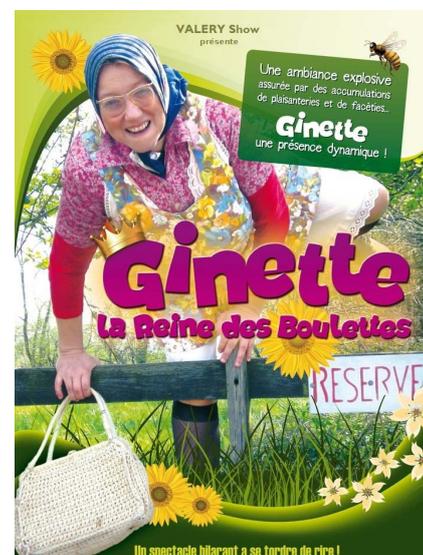
- Samedi 2 Report de la soirée au profit des restos du cœur.
- 9 Théâtre avec la Cie de l'Orage « Namasté » (contes et musique de l'Inde). Spectacle jeunesse mais accessible tout public.

### NOVEMBRE :

- 6 Spectacle « Ginette la reine des boulettes » (dont vous retrouver des extraits sur Youtube).
- 13 Soirée boulistes.
- 20 Bourse aux jouets.
- 27 Loto.

### DÉCEMBRE :

- 4 Spectacle enfants en partenariat avec les parents d'élèves (en cours de projet).



Toutes ces animations sont annoncées sous réserve des protocoles en vigueur mis en place à la rentrée.

## Investissements



Pour compléter l'offre de réservation de matériel prêté par la municipalité et pour faire face à la demande croissante (tables, chaises, barnums, remorque), le Foyer rural a décidé d'investir dans 4 barnums et 10 tables très prochainement, qui pourront être prêtés aux Fontenoises et Fontenois uniquement, sur réservation auprès du président du Foyer rural, ou en son absence, d'un autre de ses membres.

Étant donné l'investissement conséquent que cela représente pour le Foyer, une charte de prêt sera remise à l'emprunteur, ainsi qu'un «état des lieux» du matériel, réalisé en présence des 2 parties, à l'enlèvement et au retour.

Un chèque de caution de la valeur à neuf du matériel sera demandé à l'emprunteur. En cas de dégradation, les réparations sur facture seront à la charge de l'emprunteur, et suite au règlement de celle-ci, le chèque de caution sera restitué.

Ceci afin de pérenniser notre investissement dans ce service gratuit apporté à nos citoyens, et de pouvoir ainsi le proposer dans la durée.

*Merci de votre compréhension.*

Le Président du Foyer-Rural -Jean-Marc Blanquart

[www.foyerural-flv.fr](http://www.foyerural-flv.fr)

### La vaccination



Le déploiement de la vaccination contre la Covid 19 se fait progressivement avec des priorités données depuis fin décembre 2020 aux publics les plus vulnérables au virus et les plus susceptibles de développer des formes graves de la maladie.

Début mars 2021, le premier centre de vaccination s'est ouvert à Cerny.

S'en est suivi celui de Mennecey, les premières vaccinations concernant les personnes de plus de 75 ans.

Le centre de Mennecey nous a contacté afin de permettre aux Fontenoises et Fontenois de plus de 75 ans souhaitant se faire vacciner de pouvoir bénéficier de ce lieu.

Dans notre liste des seniors, 63 personnes pouvaient prétendre à un rendez-vous. Après les avoir contacté, 43 personnes avaient eu déjà la première injection et attendaient la seconde. 5 personnes ne sachant pas comment s'inscrire, nous avons donc contacté le centre de Mennecey qui leur a proposé un rendez-vous pour leur première injection.

**A ce jour, si vous le souhaitez, vous pouvez prendre contact avec le centre de Cerny au 01 69 36 44 13 ou celui de Mennecey au 01 69 90 80 67.**

### Les gestes barrières toujours indispensables

En l'état actuel des connaissances, les vaccins disponibles ou en cours de développement réduisent la gravité des symptômes mais pas la contagiosité. Il faut donc continuer à s'isoler en cas de test positif, en cas de contact avec une personne positive ou en cas de symptômes. Il faut aussi continuer à appliquer scrupuleusement les gestes barrières et à porter le masque, même pour les personnes vaccinées.

### Repas de Noël 2020



Une année 2020 sans notre traditionnel repas de Noël avec nos seniors. Une année également sans notre marché de Noël ou les élus de la commune distribuent aux seniors qui n'ont pu venir au repas notre colis. Cette année, tous nos seniors se sont vu remettre un colis. Celui-ci était différent des autres années. En effet de la traditionnelle valise en carton, celui-ci s'est transformé en un sac en toile de jute. Avec bien sûr des produits excellents, les friandises que nous espérons vous avoir plu. La distribution s'est faite dans la salle du conseil municipal en présence de Madame Le Maire et des élus.

En espérant que pour l'année 2021, nous puissions reprendre nos festivités avec nos seniors et vous revoir tous.



## Etat civil 2020



### Naissances

Ryan, Fabrice, Jeannick YVANNE né le 02 juin 2020  
Chloé, Louise, Lucie HERVÉ née le 23 septembre 2020  
Alessio, Henri, Raoul LAMBERT né le 29 septembre 2020  
Milah, Iris, Mireille RADZYNIAK ONDOBO née le 28 octobre 2020  
Dayana, Ariel RODRIGUES PINHO née le 31 décembre 2020

### Mariages

Dimitri LARCHER et Alexandra ROYER le 18 janvier 2020  
Géraud KLEIBER et Alison ROBINET le 20 juin 2020  
Alipio FERREIRA ESTEVES et Celeste PEREIRA le 18 juillet 2020  
Laurent BESSON et Karine COURTOIS le 12 septembre 2020  
Romain MULLER et Magali REVIRON le 19 septembre 2020

### Décès

Régine, Elise MATHIAS décédée le 16 janvier 2020  
Denis SERKA décédé le 18 janvier 2020  
Jeanine, Christiane, Charlotte, Bernadette JACQUETTE veuve DURIEZ décédée le 26 janvier 2020  
Louis, Alfred, Raymond LE MESLE décédé le 13 juin 2020  
Michel, Bernard, Roger, Olivier CHAMPENOIS décédé le 03 août 2020  
Christiane CAUET épouse DUFOUR décédée le 25 août 2020  
Annie, Renée, Monique FAIRET épouse HOFFMAN décédée le 15/10/2020  
Ginette, Françoise LEHOUX veuve BAIN décédée le 04 novembre 2020  
Andrée, Geneviève, Jeanne FERRÉ épouse CIRÉ décédée le 16 décembre 2020



Cette dernière page est généralement consacrée à vous annoncer un futur événement mais nous souhaitons mettre à l'honneur pour cette fois nos Espaces Naturels Sensibles.

L'information a fait le tour des médias, principalement sur Le 19/20 de France 3 le mardi 20 Avril, les Espaces Naturels Sensibles (ENS) de la basse vallée de l'Essonne et de la Juine ayant obtenu le Label « Green List » donc les marais de Fontenay le Vicomte.

### Mais c'est quoi la Green List ?

C'est une liste de l'UICN (Union Internationale pour la Préservation de la Nature) des aires protégées et conservées, la première norme mondiale de bonnes pratiques pour la conservation par zone. Il s'agit d'un programme de certification pour ces zones. Parcs nationaux, sites naturels du patrimoine mondial, zones conservées par la communauté, réserves naturelles, etc. qui sont efficacement gérés et équitablement gouvernés.

A ce jour, il existe 59 sites préservés dans le monde dont 22 en France.

Le Département a acquis les « Marais » en 1994, et ne cesse de les travailler et de les entretenir. Des aménagements ont été réalisés pour la promenade, et l'observation de la Faune. Des lieux inaccessibles au public protègent les roselières qui possèdent une faune et flore exceptionnelles et rares pour certaines.

Mais que trouve-t-on dans ces marais ? Beaucoup d'oiseaux principalement dont l'emblème de la commune le Blongios Nain, mais surtout un oiseau exceptionnel et rare, le Balbuzard Pêcheur, un rapace majestueux. Un couple a élu domicile dans nos marais. Oiseau protégé il n'y en a que très peu sur le territoire national.

Le département via les responsables des ENS, des gardes animateurs ont réalisé depuis de nombreuses années un travail exceptionnel. Il faut que nous aussi préservions ces espaces, c'est la façon de garder pour de nombreuses années ce label « Green List ».

Photo : d'un jeune Balbu Misery - Alain Desbrières

